

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 18 NOVEMBRE 2016

---

L'an deux mil seize le 18 novembre 2016 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves Lemaire, Maire de la commune.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Madame PINSSON Marie-Christine est nommée secrétaire de séance.

Membres présents et votants : Messieurs, Mesdames LEMAIRE Yves, PINSSON Marie-Christine, PUILLE Jean-Philippe, SNOECK Eric, BAILLON Michel, CARLIER Francis, GRELIN Jean, HUCHER Vincent, GEORGE Jacky, COLLÉ Philippe, BEVALOT Benjamin, DEWIDHEM Yvon, CHAUMETTE Catherine, FRANCOIS Emilie et DOMALAIN Ghislaine.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 18 Septembre 2016

Le Conseil Municipal, unanime, valide le procès-verbal de la réunion du 18 Septembre 2016.

### ➤ BAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe que les baux consentis précédemment aux agriculteurs sont arrivés à terme le 1<sup>er</sup> novembre 2016. Les intéressés ont exprimé leur souhait de continuer à exploiter les terres communales. A savoir :

- 1) Bail à FOULLOY Hervé pour une parcelle d'une contenance de 1ha10a00ca au lieu-dit « les Epinois »
- 2) Bail à BAILLON Laurent pour une parcelle d'une contenance de 1ha74a00ca au lieu-dit « les Vignes »
- 3) Baux à CLEUET Philippe pour une parcelle d'une contenance de 0ha74a50ca au lieu-dit « les Vignes » et 0ha09a30ca au lieu -dit « les Sablons »
- 4) Bail à DEWIDHEM Yvon pour une parcelle d'une contenance de 0ha90a00ca au lieu-dit « les Epinois »
- 5) Baux à BIZET Francis et BIZET Gilles pour une parcelle d'une contenance de 0ha23a00ca au lieu dit « les Epinois » et 0ha25a00ca au lieu dit « le Village »
- 6) Baux à MONCOMBLE Marie-Odile pour une parcelle d'une contenance de 1ha78a00ca au lieu dit « les Epinois » et 0ha90a87ca au lieu dit « l'ancienne Place »
- 7) Bail à PELAYO-PUILLE France pour une parcelle d'une contenance de 0ha17a57ca au lieu- dit « le cimetière »
- 8) Baux à PUILLE Roselyne pour une parcelle d'une contenance de 0ha24a00ca au lieu-dit « les Epinois » et 0ha66a50ca au lieu- dit « les Vignes »
- 9) Baux à RAOUL DES ESSARTS pour une parcelle d'une contenance de 1ha14a00ca lieu- dit « les Epinois » et 0ha13a00ca lieu- dit « les Vignes »

10) Baux à VASSANT Thierry pour une parcelle d'une contenance de 1ha83a00ca lieu- dit « les Epinois » et 1ha02a00ca lieu -dit « le Village »

Le Bail est consenti moyennant un fermage annuel de 182.00 € /hectares selon l'indice 109.59 en 2016 plus une taxe de 3.05€ de taxes/hectares.

Le fermage sera actualisé chaque année selon l'indice des fermages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le renouvellement de ces baux, pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

#### ➤ **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire explique que suite à l'avis FAVORABLE de la Commission Administrative Paritaire en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016 statuant sur l'avancement de grade de l'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe.

Il demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la suppression de ce poste et sur la création du poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe rétroactivement au 1<sup>er</sup> novembre 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ DECIDE de supprimer le poste d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE, pour un temps de 35 heures hebdomadaire au 1<sup>er</sup> novembre 2016.

➤DECIDE de créer le poste d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE pour un temps de 35 heures hebdomadaire rétroactivement au 1<sup>er</sup> novembre 2016.

#### ➤**PARC EOLIEN DES TULIPES**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet éolien « éoliennes des Tulipes » situé sur les communes d'Armancourt, de Dancourt-Popincourt, de l'Echelle St Aurin et de Marquivillers.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le projet éolien des Tulipes.

Après délibération le Conseil Municipal par 14 voix pour et 1 abstention n'émet pas de remarque particulière sur le projet éolien des Tulipes.

#### ➤ **PERIMETRE SAGE Oise-Moyenne**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Oise-Moyenne et ses enjeux.

Pour permettre l'élaboration de ce document il y a lieu de se prononcer sur le périmètre proposé.

Après délibération le conseil municipal **valide** la proposition de périmètre du SAGE Oise-Moyenne.

#### ➤ **TRAVAUX DANS LES VESTIAIRES DU FOOTBALL**

Monsieur le Maire présente des nouveaux devis afin de continuer ces travaux dans les vestiaires du football.

Le montant de ces devis s'élèvent à la somme de 18 092.69€

Monsieur le maire invite les membres du conseil à formuler une demande de subvention auprès de la FIFA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 13 voix pour et 2 contres.

**ADOpte** l'estimation des devis,

**SOLLICITE** de la FIFA, une subvention aussi élevée que possible,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention

**➤ MODIFICATION DU PLAN DE L'ARCHITECTE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la suite à donner pour le projet de construire, à savoir la modification des plans par l'Architecte concernant l'intégration du secrétariat de mairie dans le projet de construction.

**➤ DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNE DE LAUCOURT**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de Monsieur Bertrand Bayard, Maire de la commune de Laucourt dans le canton de Roye (197 habitants). En 2009, l'ancien Maire de la commune de Laucourt acceptait l'aide de deux bénévoles pour élaguer des arbres sur la place de la commune. A cet effet une nacelle fût louée mais celle-bascula entraînant la mort d'un bénévole et l'autre fût grièvement blessé. Les bénévoles étant considérés comme collaborateurs occasionnels, la commune a été condamnée à payer la somme de 340 489€ à divers tiers. La commune de Laucourt ayant perdu les appels qu'elle a interjetés sollicite une aide des autres communes de France car elle ne peut pas payer la somme demandée par le Tribunal Administratif d'Amiens.

Ayant pris connaissance de l'intégralité du courrier, et après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres décide avec 15 voix pour d'octroyer une subvention de 680.00 € à la commune de Laucourt représentant 1€/habitant de la commune de Conchy les Pots .



